

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale et de la Décentralisation :

Art L1122-17. Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le jeudi 25 juin 2015 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le 17/6/2015.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE :

- 1 Procès-verbal de la séance du 28 mai 2015 : Approbation
- 2 Comptes annuels du CPAS : Exercice 2014 : Approbation
3. Budget du CPAS : Exercice 2015 : Modification budgétaire n° 1 : Service ordinaire : Approbation
4. Budget du CPAS : Exercice 2015 : Modification budgétaire n°1 : Service extraordinaire : Approbation
5. Démission d'un Conseiller Communal : Liste LB2.0 : : Acceptation
6. CPAS : Démission d'un Conseiller : Liste MR : Prise d'acte
7. Compte de la Fabrique d'Eglise de Meux : Exercice 2014 : Approbation
8. Ecole de Warisoulx : Construction d'un bloc sanitaire : Endommagement d'un tuyau d'alimentation en eau : Autorisation d'ester en justice
9. Basket Club La Bruyère ASBL : Octroi d'un subside : Décision
10. Patrimoine communal : Transformation d'une école communale : Section d'Emines : Réalisation d'essais de sol : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

11. Patrimoine communal : Parc communal : Section de Rhisnes : Suppression de la cabine électrique HT : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
12. Patrimoine communal : Logement de transit : Section d'Emines : Fourniture et installation d'une alarme anti-intrusion : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
13. Patrimoine communal : Construction d'un muret dans une implantation scolaire : Section d'Emines : Achat de matériaux : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
14. Patrimoine communal : Echange de parcelles de terrain : Section de Meux : Modalités : Décision
15. Administration communale : Mise à jour du parc informatique : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
16. Service des travaux : Acquisition d'une remorque : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
17. Service des travaux : Réparation du bras faucheur : Remplacement du vérin : Prise d'acte
18. BEP :Programme POLLEC 2 : Adhésion

A HUIS CLOS :

19. Ecoles communales fondamentales Warisoulx-Saint-Denis : Evaluation du Directeur stagiaire au terme de la première année de stage
20. Nomination à titre définitif d'un maître spécial d'éducation physique à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère : Décision
21. Enseignement : Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel
22. Enseignement : Demande d'interruption de carrière pour motif d'ordre purement personnel à 1/5 temps : Décision
23. Enseignement : Demande d'interruption de carrière pour motif d'ordre purement personnel à 1/4 temps : Décision

24. Enseignement : Demande d'interruption de carrière pour motif d'ordre purement personnel à 1/2 temps : Décision
25. Enseignement : Demande de congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle accordé au membre du personnel âge de 50 ans : Décision
26. Enseignement : Demande de congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle: Décision
27. Enseignement : Demande de congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle : Décision
28. Enseignement : Demande de congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle : Décision
29. Ratification des désignations d'un maître spécial de psychomotricité temporaire à temps partiel (2 périodes et 1 période) aux écoles communales de La Bruyère
30. Ratification de la désignation d'un maître spécial de psychomotricité temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
31. Ratification de la désignation d'un maître spécial d'éducation physique temporaire à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
32. Ratification de la désignation d'un maître spécial d'éducation physique temporaire à temps partiel (16 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
33. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (9 périodes) du 25/5/2015 au 27/5/2015 et mi-temps du 28/5/2015 au 30/6/2015 aux écoles communales de La Bruyère
34. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (15 périodes) du 25/5/2015 au 27/5/2015 et (mi-temps) du 28/5/2015 au 30/6/2015 aux écoles communales de La Bruyère
35. Enseignement : Demande d'interruption de carrière pour motif d'ordre purement personnel à 1/2 temps : Décision

COMMENTAIRES

1. /

2. Voir annexes (1 exemplaire distribué à chaque chef de groupe politique)

3.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	1.475.256,66 €	1.475.256,66 €	0 €
Majoration des crédits	282.651,79 €	282.651,79 €	0 €
Diminution des crédits	/	/	/
Nouveau budget	1.757.908,45 €	1.757.908,45 €	0 €

Cette adaptation comptable n'entraîne aucune modification de la part communale.

4.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	415.750 €	415.750 €	0 €
Majoration des crédits	490,75 €	490,75 €	0 €
Diminution des crédits	/	/	/
Nouveau budget	416.240,75 €	416.240,75 €	0 €

Aucune conséquence sur la dotation communale n'est générée par cet ajustement comptable.

5. Par courrier du 1^{er} juin 2015, Monsieur Olivier Nyssen a présenté sa démission du poste de Conseiller Communal ainsi que de l'ensemble de ses mandats dérivés. L'intéressé a décidé de fixer son domicile dans une autre commune.

Monsieur Luc Frère assumera désormais le rôle de chef de groupe et prendra en charge l'organisation du remplacement de son colistier.

Il appartient au Conseil d'accepter cette démission.

6. Par lettre du 21 mai 2015, Monsieur Numa Dauginet a présenté sa démission du poste de Conseiller de l'Action Sociale en raison de son déménagement en dehors du territoire de la Commune.

Il revient au Conseil de prendre acte de cette démission.

7.

	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014
Recettes	62.468,46 €	50.497,26 €	70.773,87 €
Dépenses	44.571,27 €	50.497,26 €	42.800,52 €
Boni	17.897,19 €	0	27.973,35 €

8. Lors de la construction du bloc sanitaire à l'école communale de Warisoulx, l'entreprise a par inadvertance abîmé un tuyau d'alimentation en eau et cet incident n'a été détecté que de nombreux mois plus tard.

La fuite dont question a généré une facture de la SWDE d'un montant avoisinant 34.700 €.

Les différentes lettres envoyées au responsable de cette situation afin de réclamer l'intervention de sa compagnie d'assurances, n'ont donné aucune réponse à ce jour.

Face à pareille inertie, il est suggéré de porter ce dossier devant la juridiction compétente.

9. En l'absence d'infrastructure adéquate pour accueillir la pratique de son sport, l'ASBL Basket Club La Bruyère bénéficie depuis plusieurs années d'un subside destiné à couvrir ses coûts de location pour les espaces appropriés loués hors de la commune.
Il est proposé de maintenir pour cette année encore pareille aide financière.

10. Le projet de surélévation d'un étage de l'extension actuelle de l'implantation scolaire d'Emines pour y aménager 6 classes supplémentaires, nécessite impérativement que des essais de sol soient effectués préalablement.
Il appartient au Conseil de se prononcer sur ce marché public de service dont le mode sera une procédure négociée.
Devis estimatif : 3.500 € TVAC.

11. L'aménagement prochain d'une conciergerie dans un des bâtiments du parc communal, nécessite la récupération de l'espace occupé à cet endroit actuellement par la cabine électrique haute tension. Le débranchement de cette dernière sera effectué par ORES, gestionnaire du réseau électrique, tandis qu'un marché public sera organisé pour le transport et le traitement du transformateur haute tension.
Mode de marché : procédure négociée.
Devis estimatif : 6.500 € TVAC.

12. Durant le week-end des 25 et 26 avril 2015, des individus se sont introduits par effraction dans le bâtiment qui abritera le logement de transit à Emines au pied du château d'eau. Ils ont dérobé le matériel entreposé dans cet immeuble en cours de rénovation.
Afin d'éviter le renouvellement de pareil fait divers, il est suggéré de sécuriser cet endroit par le placement d'un système d'alarme anti-intrusion.
Mode de marché : procédure négociée.
Devis estimatif : 4.000 € TVAC.

13. Le 26 février 2015, le Conseil votait l'acquisition et le placement de pavillons d'occasion destinés d'une part à remplacer l'infrastructure actuelle de la crèche d'Emines et d'autre part à accroître la capacité d'accueil de l'implantation scolaire de ce village.
Dans l'attente de l'installation prochaine de ces modules sur l'espace de jeux en terre battue situé le long en en contrebas d'une prairie, il s'avère nécessaire de construire un mur de soutènement afin d'éviter un affaissement du talus de ladite prairie.
Mode de marché : procédure négociée.
Devis estimatif : 3.000 € TVAC.

14. Le 27 juin 2013, le Conseil a approuvé l'échange d'un de ses terrains à bâtir, dûment équipé et sis en bordure de la rue des Closières à Meux, contre une parcelle vierge de toute construction, qui jouxte l'arrière des infrastructures de l'implantation scolaire communale de Meux.
Cette opération immobilière est envisagée dans l'optique d'une future extension des locaux de l'école dont question.
Les négociations ont récemment abouti avec le propriétaire du fonds privé qui subordonne son accord non seulement à la prise en charge par la Commune des frais administratifs générés mais également du placement d'une clôture pour délimiter préalablement le bien qu'il recueillera.
Il appartient au Conseil de se positionner sur les modalités ci-dessus mentionnées.

15. L'obsolescence rapide du matériel informatique ainsi que le maintien de son indispensable performance pour supporter de nouveaux développements, rendent nécessaire le remplacement de diverses composantes du parc informatique.

Par ailleurs, l'adhésion de la bibliothèque communale au catalogue collectif namurois requiert le changement du logiciel de gestion des prêts de livres et également des ordinateurs affectés à son utilisation.

Enfin, la sauvegarde des multiples données administratives impose un renforcement des serveurs dédiés à cette tâche.

Mode de marché : procédure négociée.

Devis estimatif : 9.075 € TVAC.

16. La remorque actuelle âgée de 45 ans, nécessite de très lourdes réparations pour sa conformité aux normes tant de roulage que de sécurité.

Il est envisagé de lui substituer un nouveau matériel qui servira notamment à l'évacuation des branchages et des curures lors des opérations d'élagage pratiquées par le service environnement.

Mode de marché : procédure négociée.

Devis estimatif : 10.000 € TVAC.

17. Le 3 juin 2015, le Collège a, dans l'urgence, décidé d'autoriser la réparation du bras faucheur de la marque Rousseau. Celui-ci, affecté à l'entretien des accotements, présentait en effet, un problème important et imprévu au niveau de son vérin hydraulique avec pour conséquence que ce dernier ne permettait plus d'assurer une stabilisation du bras à une hauteur déterminée.

Le remplacement de cette pièce était indispensable pour permettre la poursuite de la tonte des abords de voirie, notamment aux carrefours, de manière à garantir une parfaite visibilité et éviter tout accident de la circulation.

Le devis s'élevait à 2.238,67 € TVAC.

Cet exercice par le Collège d'une compétence du Conseil doit légalement être communiquée à ce dernier.

18. Le Ministre Furlan a lancé récemment la campagne POLLEC 2 qui vise à aider les communes à concrétiser une politique « Energie Climat » et à favoriser la mise en œuvre des plans d'actions d'énergie durable (PAED en abrégé).

Le BEP a déposé sa candidature pour devenir « coordinateur territorial de la convention des Maires » en tant que structure supra-locale.

Si l'intercommunale est sélectionnée, elle mettra en place une cellule de soutien aux communes partenaires, qui offrira une expertise en vue de les accompagner dans la mise en place de cette politique locale tournée vers l'énergie et le climat.

Le BEP souhaite que cette orientation nouvelle bénéficie à titre expérimental, dans un premier temps, à quelques entités dont La Bruyère, avant de se généraliser à l'ensemble du territoire de la province de Namur.

Les Communes signataires s'engagent à mettre en œuvre leur PAED au sein de leur territoire avec l'objectif de réduire les émissions de CO₂ d'au moins 20 % d'ici 2020. Aucun engagement financier n'est demandé.

Il appartient au Conseil de se prononcer sur l'adhésion à cette démarche du BEP.